



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité de La Bostonnais qui se tenait le 12 mai 2015 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église dans la Municipalité de La Bostonnais à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Chantal St-Louis, les conseillères Francine Harvey, Renée Ouellette, et Marie-Élizabeth Courtemanche, les conseillers Michel Sylvain et François Baugée. La directrice générale Josée Cloutier, agissait à titre de secrétaire de l'assemblée.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès verbal du 14 avril 2015**
- 4. Correspondances**
 - 4.1 Postes Canada
 - 4.2 Ministère des Transport Québec
 - 4.3 Service de Sécurité incendie Ville de La Tuque
- 5. Affaires découlant**
 - 5.1 Avis d'élection
- 6. Affaires nouvelles**
 - 6.1 Formation Directrice générale et secrétaire-commis
 - 6.2 Adoption état semestriel comparatif au 30 avril 2015
 - 6.3 Nomination secrétaire trésorière adjointe
 - 6.4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 6.5 Formation Web : Les principes directeurs des droits acquis
 - 6.6 Délégation comité : Service professionnel
 - 6.7 Nomination coordinateur cours d'eau local
 - 6.8 Comité sélection remplacement vacance Ouvrier municipal
 - 6.9 Signataire affaires bancaire
 - 6.10 Autorisation représentant pour signature document Camping parc Ducharme
 - 6.11 Mandat Me Girard : Lac aux Dorés
- 7. Trésorerie**
 - 7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois d'avril 2015
 - 7.2 États financiers du mois de d'avril 2015
 - 7.3 Rapport des taxes



N° de résolution
ou annotation

2015-05-01

2015-05-02

- 8. Permis de construction**
- 9. Rapport des comités**
- 10. Période de questions**
- 11. Tour de table des conseillers**
- 12. Clôture de l'assemblée**
- 13. Levée de l'assemblée**
- 1. Ouverture de la séance**

La Mairesse Chantal St-Louis souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition de la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche et secondé par le conseiller Michel Sylvain.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de la conseillère Francine Harvey et secondé par la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche.

3. Adoption du procès verbal du 14 avril 2015

L'adoption du procès-verbal est proposée par le conseiller Michel Sylvain et secondé par la conseillère Francine Harvey et résolu unanimement la mairesse s'étant abstenue de voter.

4. Correspondances

4.1 Poste Canada nous remercie d'avoir pris le temps de partager avec eux la résolution concernant le remplacement de la livraison à la porte par la livraison aux boîtes postales communautaires. Ils nous mentionnent que les clients suivant ne seront pas touchés par la conversion de la livraison à la porte par les facteurs aux boîtes postales communautaires :

- ceux qui vivent dans un secteur rural et reçoivent leur courrier à une boîte aux lettres en bordure du chemin ;
- ceux qui reçoivent leur courrier à un bureau de poste ;
- ceux qui reçoivent déjà le courrier à une boîte postale communautaire ; et
- ceux qui habitent un appartement ou un condo et qui reçoivent leur courrier dans un casier postal à l'entrée de leur immeuble.

4.2 Selon les conditions du décret numéro 1176-2007, le Ministre des transports du Québec prend en charge les éléments structuraux et les dispositifs de retenue de certains ponts du réseau municipal. La municipalité reste responsable de l'entretien de la chaussée, des trottoirs ou des chasse-roues, du drainage, de l'éclairage et de la signalisation autre que celles visant la limitation des charges sur ces ponts. Comme chaque années, une inspection générale des ponts à eu lieu. Un rapport nous à été transmis. La municipalité devra planifier l'exécution des activités recommandées.



N° de résolution
ou annotation

2015-05-03

4.3 Le service de sécurité incendie de Ville La Tuque nous informe qu'afin d'offrir un délai raisonnable aux partenaires tels que la centrale 9-11, la Sûreté du Québec et la SOPFEU pour permettre la réception et le traitement des informations en ce qui a trait à une autorisation de brûlage. Ceux-ci nous demandent de ne pas émettre d'autorisation pour un brûlage qui aurait lieu le jour même où celle-ci est demandée. L'émission d'une telle autorisation devra entrer en vigueur le lendemain de la demande au minimum afin qu'il y ait au moins 24 heures de délai.

5. Affaires découlant

5.1 Mme Josée Cloutier, présidente d'élection, informe les citoyens présents, qu'un avis public d'élection sera envoyé le 15 mai prochain par la poste pour informer les contribuables qu'il y aura un poste de conseiller #6 ouvert et que toute déclaration de candidat à ce poste devra être produite au bureau du président d'élection, aux jours suivants : du 15 mai au 29 mai 2015.

6. Affaires nouvelles

6.1 Formation prise de note et procès-verbal

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services partagés du Québec offre deux (2) formations, une sur la prise de notes et l'autre sur les procès verbaux et comptes rendus;

CONSIDÉRANT QUE le conseil trouve important que les employées municipales suivent des formations pour les rendre encore plus performants dans leurs rôles et tâches;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

Que la directrice générale, Mme Josée Cloutier et la secrétaire commis Mme Mélanie Gagné, soient inscrites aux deux formations les 19 et 20 mai à Trois-Rivières au montant de 175 \$ par formation par participant pour un coût total de 700 \$. Que la dépense soit puisée à même le budget 2015 dans le poste budgétaire formation et perfectionnement.

Que les frais inhérents à ces formations soient remboursés par la Municipalité selon la politique de remboursement.

2015-05-04

6.2 Adoption états comparatifs semestriels

CONSIDÉRANT QUE l'article 176.4 du Code municipal dit que chaque semestre, le secrétaire-trésorier dépose, lors d'une séance du conseil deux états comparatifs;

CONSIDÉRANT QUE la direction nous a soumis les états comparatifs jusqu'au 30 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette



N° de résolution
ou annotation
2015-05-05

2015-05-06

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil adopte les états comparatifs déposés par l'administration.

6.3 Nomination secrétaire-trésorière adjointe

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale Mme Josée Cloutier assume le poste de directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *code municipal du Québec à l'article 184*, le conseil peut nommer une secrétaire-trésorière adjointe, laquelle peut exercer tous les devoirs de la charge de secrétaire-trésorière, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités

CONSIDÉRANT QU'en l'absence de la directrice générale, aucun fonctionnaire en poste n'a l'autorité d'exercer la charge de secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère Mme Mélanie Gagné, secrétaire-commis, est la meilleure candidate pour appuyer Mme Cloutier dans ces fonctions.

EN CONSÉQUENCE, IL EST ;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal nomme Mme Mélanie Gagné secrétaire-trésorière adjointe.

6.4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 41,861 \$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2014;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité de La Bostonnais visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A, identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais significatifs pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :



N° de résolution
ou annotation

2015-05-07

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité de La Bostonnais informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

6.5 Formation Web : Les principes directeurs des droits acquis

CONSIDÉRANT QUE la fédération québécoise des Municipalités offre une formation web sur les principes directeurs des droits acquis;

CONSIDÉRANT QUE le conseil trouve important que l'inspectrice municipale soit informée de la réglementation sur les droits acquis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que l'inspectrice municipale Audrey Bérubé soit inscrite à la formation web du 14 mai au montant de 85 \$. Que la dépense soit puiser a même le budget 2015 dans le poste budgétaire formation et perfectionnement.

6.6 Délégation comité de sélection

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aura à lancer un appel d'offres pour service professionnel afin d'effectuer des travaux de voirie dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1.1 de la *politique sur la gestion des contrats municipaux* stipule que le conseil doit déléguer au directeur général, le pouvoir de former le comité de sélection nécessaire pour recevoir, étudier les soumissions reçues et établir le pointage final de chaque soumissionnaire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

2015-05-08



N° de résolution
ou annotation

2015-05-09

Que le conseil municipal délègue à la directrice générale, Mme Josée Cloutier, le pouvoir de former le comité de sélection pour recevoir, étudier et établir le pointage des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres No 2015-001 : Fourniture de services professionnels avec surveillance des travaux.

Que le comité soit constitué avant le lancement de l'appel d'offre et soit composé de trois (3) membres comme stipule l'article 1.2 de la *politique sur la gestion des contrats municipaux*. De plus conformément au *code municipal du Québec*, aucun élu ne peut être membre dudit comité.

6.7 Nomination coordonnatrice des cours d'eau locaux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer un coordonnateur pour les cours d'eau locaux ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère madame Audrey Bérubé comme la meilleure candidate pour assumer ces fonctions;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur des cours d'eau locaux doit assurer l'administration et l'application de la politique relative à la gestion des cours d'eau sur le territoire de La Bostonnais;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal nomme Madame Audrey Bérubé, inspectrice municipale coordonnatrice des cours d'eau locaux.

2015-05-10

6.8 Comité de sélection pour le remplacement de l'ouvrier municipal

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais doit engager un ouvrier municipal pour combler le remplacement de vacances de M. Ronald Laplume;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit nommer des membres pour siéger sur le comité de sélection afin d'effectuer les entrevues et l'embauche de l'employé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST ;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal nomme la directrice générale, Mme Josée Cloutier, la mairesse Mme Chantal St-Louis et



N° de résolution
ou annotation

2015-05-12

Mme Audrey Bérubé sur le comité de sélection pour l'ouvrier municipal.

6.9 Signataire affaires bancaire

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Louis Godin a démissionné de son poste de conseiller, le 14 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE M. Louis Godin était le troisième signataire pour les affaires bancaires et qui y a lieu de le remplacer;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu d'abroger la résolution 2011-04-10

CONSIDÉRANT QU'il faut désigner un membre du conseil comme signataire et qu'en absence de l'une ou l'autre des personnes désignées, la troisième signataire est requise;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : Le conseiller François Baugée

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal nomme la directrice générale, Mme Josée Cloutier, la mairesse Mme Chantal St-Louis et Madame Francine Harvey comme les signataires des affaires bancaires pour la municipalité de La Bostonnais.

6.10 Autorisation représentant pour signature document Camping parc Ducharme

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'ouverture de dossier pour notre établissement de camping à Camping Québec ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons compléter et faire parvenir des documents afin de finaliser la demande ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons signer, dater et envoyer le formulaire « Inscription et modification » et « Demande d'attestation » ainsi qu'une résolution qui autorise le représentant à signer la demande ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

APPUYÉ PAR : Le conseiller François Baugée

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal nomme la directrice générale, Mme Josée Cloutier, comme la signataire des documents qui sont en liens avec le Camping du parc Ducharme au nom de la municipalité de La Bostonnais.



N° de résolution
ou annulation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

2015-05-14

2015-05-15

6.11 Mandat Me Girard : Lac aux Dorés

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit prendre position dans le dossier du Lac aux dorés ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire des vérifications auprès d'un avocat avant que la municipalité pose action ;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur régional des cours d'eau, M.Sylvain Hénault suggère fortement à la municipalité de demander un avis juridique ;

CONSIDÉRANT QUE Me Jean-François Girard, avocat chez Dufresne Hébert Comeau Avocats est spécialisé dans le droit municipal, environnement et litige ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal demande un avis juridique à Me Jean-François Girard sur le dossier du Lac aux Dorés avant de prendre position pour s'assurer des procédures légales offerte à la municipalité.

Que Mme. Josée Cloutier, directrice générale soit autoriser à mandater Me Jean-François Girard pour un avis juridique pour le dossier du Lac aux Dorés pour et au nom de la municipalité. Que la dépenses soit puisé a même le budget 2015 dans le poste budgétaire service juridique.

7. Trésorerie

7.1 Adoption des dépenses du mois d'Avril 2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois d'avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles du mois d'avril 2015 telles que soumises par le personnel.

7.2 Adoption des états financiers d'Avril 2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des états financiers de la Municipalité soumis par l'administration pour le mois d'avril 2015;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les états financiers reflètent la situation financière de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois d'avril 2015 tel que soumis.

7.3 Rapport de taxes

Voici les montants totaux des taxes à percevoir pour les années 2011, 2012, 2013 et 2014. Du mois de février à Mars 2015, il y a eu une entrée d'argent pour paiement de taxes de 5 584.39\$.

Au mois de mars 2015		Au mois d'avril 2015	
2011	2985.79 \$	2011	2985.79\$
2012	4331.22 \$	2012	3576.38\$
2013	9051.45 \$	2013	7749.13\$
2014	<u>26 274.10 \$</u>	2014	<u>19 746.07\$</u>
Total	42672.56\$	Total	34057.37\$

8. Permis de construction

Au 3 avril 2015, 12 permis ont été délivrés pour une valeur de 77 800 rapportant à la municipalité une somme de 125.00 \$. En 2014, 9 permis avaient été délivrés

9. Rapport des comités

Monsieur François Baugée informe les citoyens qu'il est présentement à la recherche de bénévoles pour la fête de la St-Jean Baptise qui aura lieu le 24 juin 2015.

10. Période de questions

La période de questions débute à 20h15 et se termine à 20h48

11. Tour de table des conseillers

Les conseillers remercient les citoyens présents lors de l'assemblée et leur souhaitent une bonne fin de soirée et espèrent revoir leurs présences le mois prochain.

12. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

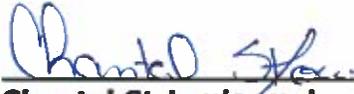
APPUYÉ PAR : Le conseiller François Baugée

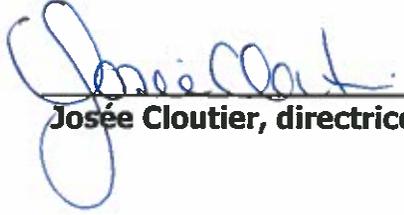


N° de résolution
ou annotation

13. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20h50


Chantal St-Louis, mairesse


Josée Cloutier, directrice générale